



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

# **ASSEMBLEE GENERALE 2022**

## **« CONGRES DEPARTEMENTAL »**

Cher Camarade, cher Collègue,  
Cette année, notre Assemblée départementale annuelle aura lieu **le mardi 22 mars** au restaurant « **La Roulière** », au Poiré sur Vie (2 rue de La Brachetière).  
Le restaurant « La Roulière » est situé dans le centre ville, près de la Poste.

### **IMPORTANT**

**→ A compter du 14 mars, la présentation d'un pass vaccinal pour accéder à un restaurant ne sera plus obligatoire, vous êtes donc tous les bienvenus à notre AG !**

Tu es donc convié à partir de 8h45 et nos travaux commenceront dès 9h15 et s'arrêteront à 13h00 au plus tard. Le bar sera ouvert de 8h45 à 9h15 (à votre charge).

L'ordre du jour sera le suivant :

- **Proposition de Présidence de l'AG (Marcel Navarro)**
- **Rapport financier de la section (Frédéric Fauchard)**
- **Intervention de la commission de contrôle (Florent Echampard) - discussion puis vote.**
- **Rapport d'activité de la section (Les différents élus concernés CTL, CHSCT, CAPL, CDAS) - discussion puis vote.**
- **Organisation et fonctionnement de notre section FO DGFIP 85 : comité, bureau, rythme des réunions, syndicalisation, HMI et diffusion de tracts, élections professionnelles 2022 (Sébastien Lièvre).**

**PAUSE** Café, jus d'orange, brioche à 10h45

- **Élection du nouveau comité départemental (maintien du bureau en l'état jusqu'au comité de section du 3 mai) + élection de la nouvelle commission de contrôle.**
- **Désignation des 2 délégués représentant la section au Congrès National FO DGFIP du 4 au 8 avril (déléguées : Anne RETO-RIVIERE et Julie COUBRONNE).**
- **Discussion avec notre délégation puis proposition de vote sur le rapport d'activité et le rapport de trésorerie du Syndicat national (le vote des adhérents vaut mandat impératif pour nos 2 déléguées), intervention de nos déléguées, projets de motions préparés par les commissions nationales.**

Vers 13h15, à l'issue de cette réunion, un repas est organisé sur place pour le prix de 16.00 €.

**Le chèque pour le repas devra être adressé dès l'inscription avec le coupon à l'ordre de FO DGFIP 85**

**Je te rappelle que cette Assemblée est ouverte à tous et qu'une autorisation d'absence d'une journée est accordée par la Direction (SIRHIUS : « assemblée générale annuelle »).**

Comptant sur ta présence pour ce moment important, tu voudras bien nous confirmer ta participation en me renvoyant le coupon (qui se trouve au recto de ce document ) par mail ou à l'adresse suivante **avant le jeudi 16 mars** au plus tard :

**[sebastien.lievre@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sebastien.lievre@dgfip.finances.gouv.fr)**

**Cité administrative Travôt - Bâtiment C - Sébastien LIEVRE - FO DGFIP 85**

# COUPON REPONSE

## ASSEMBLEE GENERALE 2022

NOM et PRENOM :

PARTICIPE A L'AG :

OUI

NON

PARTICIPE AU REPAS :

OUI

NON

**TARIF : 16.00 € tout compris**

***--> le chèque est à joindre à ce coupon d'inscription, à l'ordre de la section FO DGFIP 85***

***--> si paiement par virement, préciser « votre nom+AG2022 » en référence, et m'adresser ce coupon malgré tout par mail.***

**RIB : IBAN FR76 1470 6001 9073 9640 8589 421 – BIC AGRIFRPP847**

***PS : pour ceux qui aurait déjà fait le virement ou qui nous aurait adressé un chèque, le préciser lors de l'inscription***